



DURÉE

1 605 heures - 68 semaines

HORAIRE

Temps plein

CAMPUS

Amos

L'attestation d'études collégiales *Techniques d'intervention en milieu carcéral* vise à développer la capacité d'intervenir auprès de la personne incarcérée et travailler avec d'autres intervenants à sa réinsertion sociale.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- » Intervenir auprès de la personne incarcérée (encadrement sécuritaire).
- » Travailler avec d'autres intervenants en vue de la réinsertion sociale éventuelle des détenus.
- » Réaliser des tâches administratives.
- » Travailler en équipe.

CLIENTÈLE VISÉE

- » Vous avez un intérêt pour la sécurité publique, la criminologie, l'intervention et la relation d'aide.
- » Vous avez une bonne connaissance de vos capacités et de vos limites.
- » Vous êtes capable de gérer des facteurs de stress.
- » Vous aimez le travail d'équipe.
- » Vous avez une bonne condition physique.

Pour plus d'informations sur les conditions d'accès à la profession, consulter le site du *ministère de la sécurité publique* ou le site de *Service correctionnel du Canada*.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Votre formation pourrait vous amener à faire la différence dans :

- » Les centres de détention du réseau carcéral québécois.
- » Les pénitenciers du Service correctionnel du Canada.
- » Les centres jeunesse du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- » Les agences privées de surveillance de prévenus.
- » Les palais de justice.
- » Les hôpitaux.

À NOTER

À la fin du programme, les étudiants sélectionnés pour un poste :

Par un établissement de détention provincial devront faire un séjour de formation obligatoire de 9 semaines à l'École nationale de police.

ou

Par le Service correctionnel du Canada (SCC) devront faire un séjour de formation obligatoire de 14 semaines à l'Académie nationale de formation du SCC.



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis dans ce programme, le candidat doit satisfaire les conditions générales d'admission d'une attestation d'études collégiales et certaines conditions particulières de ce programme. Vous devez posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder une formation jugée suffisante. De plus, vous devez satisfaire à l'une des trois conditions suivantes :

- » Avoir interrompu vos études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année;
- » Être visé par une entente conclue entre le Cégep et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- » Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CE PROGRAMME

- » Aucun antécédent judiciaire;
- » Examen médical obligatoire;
- » Entrevue de sélection au besoin.



LISTE DE COURS

310-943-AA	Devoirs, obligations et responsabilités de l'agent correctionnel - 45 h
310-935-AA	Analyse de la fonction d'agent correctionnel au provincial et au fédéral - 60 h
310-907-AA	Rôles et responsabilités de l'agent correctionnel dans le système juridique québécois - 75 h
601-948-AA	Communication écrite - 60 h
310-936-AA	Stage d'initiation et d'observation - 60 h
310-942-AA	Processus méthodique d'intervention en milieu carcéral - 60 h
310-937-AA	Méthodes d'observation et rédaction de rapports - 75 h
109-946-AA	Défense contre les coups frappés et dans les combats corps à corps - 45 h
604-A11-AA	Anglais 1 - 45 h
310-906-AA	Sentences et compléments à l'incarcération - 45 h
310-903-AA	Criminologie et intervention carcérale - 45 h
350-947-AA	Psychologie de la personnalité et gestion du stress - 60 h
310-941-AA	Problèmes de santé et d'urgence en milieu carcéral - 60 h
601-945-AA	Rédaction de textes relatifs à la fonction d'agent correctionnel - 60 h
310-940-AA	Intervention en matière de drogues en milieu carcéral - 45 h
109-949-AA	Procédés d'entraînement - 45 h
310-939-AA	L'intervention en situation de crise - 60 h
310-938-AA	Communication stratégique en milieu carcéral - 60 h
310-904-AA	Évaluation de la personne incarcérée - 45 h
310-944-AA	Population carcérale différenciée et santé mentale - 60 h
310-934-AA	Ressources sociales en délinquance - 45 h
604-A21-AA	Anglais lié à la fonction de travail - 45 h
310-909-AA	Stage d'intervention en milieu carcéral - 405 h

—
Les stages de 405 heures se dérouleront principalement à l'établissement de détention provincial d'Amos, dans divers établissements au Québec ou dans des établissements fédéraux selon les choix de chacun.

ADMISSION INFORMEZ-VOUS

Debbie Marleau - debbie.marleau@cegepat.qc.ca